



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vn 06 22/08

COURRIER ARRIVÉ

22 AOUT 2022

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
9 rue du 6^{ème} RTS

83210 SOLLIES VILLE

La Valette, le 11 août 2022

Référence à rappeler : 22143 / JLH/FD

Affaire suivie par : Sylvia RODRIGUEZ

Objet : Avis projet de PLU arrêté

Monsieur Le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 29 juin qui a retenu toute mon attention.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 153-40, L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme et après examen des documents, ma Compagnie Consulaire émet un :

AVIS FAVORABLE

Concernant le projet de PLU arrêté de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Roland ROLFO,
Président de la Chambre de niveau départemental Var

